



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2016

Publié le 21/09/2016

### Présents :

Mmes VALMALLE Marie-Françoise - de SABOULIN BOLLENA Brigitte - DEBAUDRINGHIEN Bernadette - PERROT Marie-José - BONNEAU Muriel - PEUCHERET Séverine - ROUGIER Christiane - VILLEFRANCHE Isabelle - TAVERNIER Eve - GILET Hélène - BABASSUD Mireille - SEPET Caroline - PASTRE DEFOS du RAU Lydie - GUIN Sandrine.

MM. CHAPON Jean-Luc - HAMPARTZOUMIAN Gérard - de SEGUINS COHORN Thierry - CAUNAN Jacques - SEROPIAN Franck - ATTIGUI Guy - NOEL François - BETIRAC Romain - REDON Eric - MAURIN Jérôme - JOURDAN Martial - BOUYALA Christophe.

### Excusés :

M. BONNEAU Gérard pouvoir à Mme BONNEAU Muriel, M. LAFONT Patrick pouvoir à Mme PEUCHERET Séverine.

Absente : Mme PIETTE Cindy.

Quorum : 26 présents, 28 votants.

Mme Eve TAVERNIER est nommée secrétaire de séance.

### **PV SEANCE du 20 juillet 2016**

LE PV de séance du 20 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Rapport d'activité 2015 : Communauté de Communes du Pays d'UZES**

Vu l'article L5211-39 du CGCT,

Vu le rapport d'activités 2015 adressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'UZES,

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Pays d'UZES.

### **2 - Convention de servitude ENEDIS : branchement du collectif la résidence « La Tour Fenestrelle »**

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ville d'UZES / ENEDIS (ERDF) relatif à l'alimentation électrique (basse tension) pour le branchement électrique du collectif la résidence « la tour fenestrelle » sur la commune d'UZES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention ville d'UZES / ENEDIS (ERDF) relative à l'alimentation électrique (basse tension) pour le branchement électrique du collectif la résidence « la tour fenestrelle » sur la commune d'UZES.

### **3 - Demande de subvention : Edition de la brochure « laissez-vous conter UZES/Au fil de la Ville »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2016 de la Ville d'UZES,

Considérant que le service patrimoine « Ville d'Art et d'Histoire » a pour mission d'assurer la valorisation et l'animation du patrimoine de la Ville d'UZES,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une contribution financière à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon, au montant le plus élevé :
  - o pour l'édition en langues étrangères (néerlandais et espagnol) de la brochure « Laissez-vous conter Uzès / Au fil de la Ville » qui présente l'histoire et le patrimoine d'Uzès, et la réimpression de la même brochure en langue française.

### **4 - Convention de servitude BLEU DE CEDRE**

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune d'Uzès et la société « Bleu de Cèdre » devant instituer une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BC 235,

Considérant l'intérêt de disposer d'une liaison entre l'avenue de la gare et la rue des cèdres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 vote contre (M. Maurin) :

- Autorise le Maire à signer la convention ville d'UZES / société « bleu de cèdre » instituant une servitude de passage sur la parcelle BC 235 en vue de prolonger la liaison piétonnière entre l'Avenue de la gare et la Rue des Cèdres dans les conditions définies aux articles 1 à 6 de la dite convention.

### **5 – Vente terrain à la Communauté de Communes Pays d'Uzès**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 11 avril 2016,

Vu la délibération, en date du 22 février 2016, de la Communauté de Communes Pays d'UZES, décidant la création d'un centre culturel et de congrès à UZES,

Considérant que ce projet intercommunal permettra la diffusion de spectacles et l'accueil de congrès, conventions et séminaires sur UZES,

Considérant que ce projet répondra aux besoins de salles sur UZES pouvant accueillir des actions culturelles,

Considérant que ce projet répond à la demande d'organismes locaux de spectacles et manifestations diverses (théâtre, musique, soirées dansantes,...) et permet d'attirer de nouveaux publics,

Considérant que ce projet est inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes Pays d'Uzès,

Considérant la présence du parking du refuge jouxtant la parcelle du futur centre culturel et de congrès permettant de mutualiser les capacités de stationnement,

Considérant l'implantation du futur centre culturel et de congrès, en cœur de ville, qui permettra de renforcer l'attractivité et le développement économiques et commerciales de la Ville,

Considérant que ce futur centre culturel et de congrès est un projet structurant non seulement pour la ville d'UZES mais pour l'ensemble du territoire de la CCPU,

Considérant la prise en compte de ce futur projet intercommunal dans le plan de zonage du secteur sauvegardé (zone USc2) en cours d'élaboration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 votes contre (Mmes Sepet, Defos du Rau et Guin et M. Bouyala et Maurin) :

- Autorise la vente, à l'euro symbolique, de deux parcelles d'une surface totale de 5 912 m<sup>2</sup> cadastrées AX 401 (d'une superficie de 4 955 m<sup>2</sup>) et AX 400 (d'une superficie de 957 m<sup>2</sup>) à la Communauté de Communes Pays d'Uzès,
- Dit que cette vente est consentie à la condition que la Communauté de Communes Pays d'Uzès réalise sur les parcelles cédées un centre culturel et de congrès, tel que défini dans sa délibération du 22 février 2016,
- Dit que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette cession.

## **6 - Fonctionnement 2017 école de musique : demande de subvention**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de fonctionnement de l'école de musique d'UZES,

Considérant le besoin pour la Ville d'UZES d'être aidée financièrement pour assurer le fonctionnement de son école de musique,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention, au taux le plus élevé, auprès du Conseil Départemental du Gard pour le financement du fonctionnement 2017 de l'école de musique d'Uzès.